



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-314

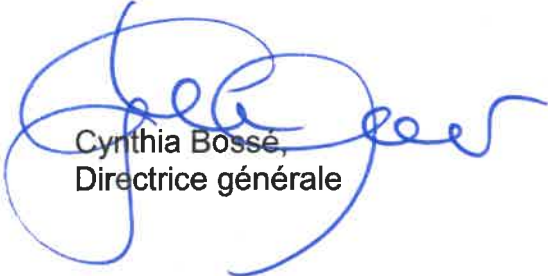
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 avril 2019, le règlement numéro 2019-314 intitulé « Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement permet à la Municipalité de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *du Code municipal du Québec*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 4^e jour du mois d'avril de l'an 2019.



Cynthia Bossé,
Directrice générale